



Malgré un recensement agricole qui confirme l'hécatombe, la PAC 2023 continuera de soutenir les hectares et Emmanuel MACRON entend lancer une 3^{ème} révolution agricole « robotique, génétique et numérique », qui continuera de supprimer les paysans et d'asservir ceux qui restent.



Édito

par Isabelle DOUILLON
Paysanne à Claveisolles

Bonne année 2022 ?

2022 commence malheureusement comme s'est fini 2021... dans la morosité et la lassitude d'une situation sanitaire qui n'en finit pas de nous miner le moral et de perturber notre quotidien. Pour ce qui concerne notre métier, j'aimerais pouvoir dire que 2022 s'annonce sous de meilleurs auspices, même si l'actualité ne laisse rien présager de bon.

Le recensement agricole effectué tous les 10 ans voit s'accélérer la disparition des paysans au profit de l'agrandissement des exploitations. Notre dossier détaille et analyse ces données qui, hélas, ne sont pas une surprise.

Ce n'est pas la nouvelle PAC qui se profile pour 2023 qui va changer la donne ! Elle continuera de favoriser les plus gros au détriment des petits et contribuera encore à l'accélération du dérèglement climatique. Malgré une grosse bataille de la Conf' porteuse de nombreuses propositions, nous n'avons, une fois de plus, pas été entendus.

La nouvelle réglementation sur l'élevage de volailles plein-air met en danger de nombreuses fermes qui refusent de claustre leurs animaux au nom du bien-être animal mais aussi pour dénoncer la tromperie du consommateur.

Dans l'Ouest, l'accapement de l'eau, ce bien commun, par une poignée d'agriculteurs qui ne voient que leur profit aura un impact catastrophique sur le milieu naturel.

Et que dire des annonces de MACRON sur la 3^{ème} révolution agricole qui sera robotique, génétique et numérique !!? Une révolution qui contribuera à vider un peu plus nos territoires de l'âme paysanne, et qui laissera toute la marge de notre travail à l'amont et à l'aval !!? Quel programme !

Et bien non, nous ne nous laisserons pas gagner par le pessimisme et nous continuerons de résister au rouleau compresseur de l'agrobusiness ! A la Confédération paysanne, nous voulons un million de paysannes et de paysans et agissons chaque jour en ce sens ! Donc non, nous ne serons pas de ceux qui remplacent les paysans par des robots dans nos campagnes, rendant les agriculteurs restants archi-dépendants des banques et des marchands de rêve technologique. D'autres solutions existent, en témoigne l'essor de la coopérative d'auto-construction de l'Atelier paysan (lire en page 8). L'obligation d'approvisionnement en produits de qualité de la restauration collective est une opportunité à saisir pour développer des filières locales (lire en page 5).

Le salon à la ferme, porté par la Confédération Paysanne, se tiendra partout en France, en même temps que le salon de l'agriculture. Il permettra de donner à voir de manière concrète nos pratiques d'agriculture paysanne, nous vous y attendons nombreux sur les fermes qui ouvrent leurs portes.

Je continue de croire que notre démarche d'agriculture paysanne est un modèle d'avenir. Alors qu'un nombre important de paysans arrivent au terme de leur carrière, le renouvellement des générations se fera plus facilement sur des fermes à taille humaine.

Dans le Rhône, il y a de nombreux projets d'installation de qualité, et ces jeunes viennent grossir les rangs de la Confédération Paysanne, comme nous avons pu le constater lors de nos deux « bouffes paysannes » de janvier. Ils ont la niaque, des productions solides, ils innovent autant dans la technique que dans l'organisation de leurs fermes. C'est vivifiant !

On espère bien revoir tout ce monde à notre AG, mardi 1^{er} mars à l'Arbresle.

RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

L'hécatombe continue

Les chiffres du Rhône pages 6-7

LAIT BIO

Les producteurs inquiets, mais mobilisés

Page 3

RESTAURATION COLLECTIVE

Approvisionnement bio et local, premiers retours de terrain

Reportage à Villeurbanne et Chaussan en page 5

SALON À LA FERME

5 fermes du Rhône participent

Programme page 10

AGRICULTURE PAYSANNE

Auto-construire ses outils en viticulture, à Legny

Page 8

La Conf' était présente

- Au comité d'expertise des calamités agricoles du 17 décembre
- Au groupe de travail installation du 7 janvier
- À la CDDA du 19 janvier
- Au comité technique Safer du 27 janvier

ON AIME

Le Collectif paysan qui ne lâche rien face à la Zone Logistique de l'Ouest Rhodanien

Les membres du Collectif paysan Val de Turdine, qui se battent contre la construction d'une vaste zone d'entrepôts logistiques entre L'Arbresle et Tarare ne lâchent rien. Alors que les décisions de justice accablant ce funeste projet s'enchaînent les unes après les autres, les paysans continuent d'occuper le terrain. Ils ont ainsi semé à l'automne dernier un blé panifiable sur une nouvelle parcelle, « afin de rappeler la fonction alimentaire des terres agricoles ». Ce blé a vocation à être moissonné cet été et de continuer à alimenter cette micro-filière de farine et pain local. L'an passé déjà, une première moisson sur un terrain menacé avait permis de produire de la farine qui avait été transformée en pain et en pizza par les boulangers locaux lors du marché de la raison le 24 octobre 2021. Comme le rappelle le Collectif Quicury, les victoires s'enchaînent, avec l'abandon du Projet ID Logistique sur la commune de St Romain de Popey, l'absence d'intérêt public majeur pour le Projet ARGAN sur la commune de Sarcey, et l'absence d'intérêt général du projet à Basse Croisette, sur la commune de Les Olmes, terrain qui doit redevenir naturel suite au jugement de la Cour administrative d'appel de Lyon fin décembre. Le Collectif Quicury note tout de même que « cela n'a pas empêché ID logistique de s'installer ailleurs, qu'Intermarché va pouvoir s'agrandir et rester là où il est, que les établissements JUNET vont pouvoir utiliser une friche sur Tarare... Et que la SMAD continue de se développer et cherche désespérément à recruter du personnel. Ce qui montre qu'ils avaient tort lorsqu'ils annonçaient le pire pour l'emploi si leur entrepôt ne se construisait pas ! » Autant de nouvelles qui démontrent qu'il est temps de cesser de considérer les terres agricoles comme une ressource que l'on peut gaspiller.

ON N'AIME PAS

Les conclusions du Varenne de l'eau, qui tirent un trait sur l'agronomie

L'eau est une ressource naturelle rare qui nécessite une protection d'autant plus accentuée qu'elle est fortement impactée par le changement climatique et les activités humaines. Or les annonces du gouvernement début février en conclusion du « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » montrent surtout sa volonté de ne rien faire, si ce n'est servir le monde de l'agro-industrie, du numérique et des start-up. Le gouvernement a notamment annoncé 100 millions d'euros pour financer l'acquisition d'équipements et de matériels innovants : box numériques, stations météo, OAD (outils d'aide à la décision) pour l'irrigation, du matériel de télégestion, le pilotage automatique de l'irrigation, des capteurs. Pour la gestion de l'eau, les mesures visent principalement à accélérer le stockage de l'eau : recensement et remise en service de retenues existantes, renforcement du rôle des préfets pour reprendre la main et accélérer les procédures de concertation, etc. Ceci alors même que les ambitions présentées pour l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique, préalable indispensable au stockage, vont à contre-courant de tout ce qui serait nécessaire. En effet, robotique, numérique et génétique ne permettront jamais de mettre en œuvre les pratiques agronomiques qui préservent la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Dans ces conditions, la Confédération paysanne reste mobilisée et demande notamment l'arrêt de la construction de méga-bassines dans l'Ouest de la France.

LITIGE

Ni tambours, ni trompettes... et pourtant on a gagné !

Un éleveur vient de gagner son bras de fer avec un fournisseur. Mais on ne peut pas vous donner le détail. On vous explique pourquoi.

Lorsque la Confédération Paysanne ou le Comité d'Action Juridique engagent une bagarre au côté d'un paysan contre une entreprise (un fournisseur par exemple), l'affaire se solde rarement par une simple médiation. En effet, une entreprise de renom et bien implantée localement est souvent en position de force et admet rarement ses torts tout de suite.

« On paie et tais-toi ! »

Elle préfère jouer la carte du mépris et du discrédit, et faire traîner en longueur plutôt que de remédier rapidement au problème du client floué. C'est la stratégie habituelle de l'épuisement. La plupart des paysans n'y résistent pas et, écumés par le système, laissent tomber.

Mais si l'agriculteur, sûr de son bon droit et prouvé à l'appui, choisit de résister, alors l'affaire peut se discuter avec les assurances, les experts, les avocats, etc... Cela prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et se termine en général par un protocole d'accord dit « transactionnel » qui permet d'éviter le tribunal (les entreprises n'aiment pas aller en justice). Il s'agit d'un document juridique « opposable » qui définit les responsabilités, le préjudice et le montant des indemnités en réparation. Or, ce contrat prévoit toujours de façon explicite que le bénéficiaire renonce à toute action commerciale, juridique ou publicitaire à l'encontre des signataires... Autrement dit « On paie et tais-toi ! ».

Ainsi, sachez que quand on ne réussit pas à obtenir réparation dans un juste combat, on est très fâché et on vous le fait savoir. Mais si on gagne, on est très contents et on ne peut pas vous le dire. Notre dernière bataille, c'était au côté d'un éleveur de brebis laitières, elle a duré deux ans et a parfois été particulièrement rugueuse. Mais, grâce au très bon travail de l'expert de son assurance et au fort soutien de la Confédération paysanne, la perte de sa production a été reconnue et il a été indemnisé à hauteur de son préjudice.

Alors, si vous vous êtes fait avoir lors d'un achat important, ne vous laissez pas faire, conservez toutes les preuves et appelez-nous !

Marick MEUNIER-APRUZZESE

VOLAILLES

Grippe aviaire, la crise de trop !

Manifs dans le Sud-Ouest, recours en justice, réunions avec le Ministère... La Confédération paysanne se bat sur tous les fronts pour permettre aux éleveurs de plein-air de continuer à exercer leur métier.



Saint-Palais (pays basque), 29 janvier. Une mobilisation historique a rassemblé plus de 1000 personnes pour défendre le plein-air.

L'épidémie de grippe aviaire flambe dans le Sud-Ouest malgré les mesures de claustration imposées à tous les éleveurs de France ! Depuis 6 ans nous avons vécu une accélération sans précédent des crises liées à l'influenza aviaire. Cette année, c'est la crise sanitaire de trop, la quatrième. Le sacrifice de l'élevage fermier devait permettre à l'industrie avicole de continuer à produire. Malheureusement, la réalité est têtue : au 1^{er} février, nous en sommes déjà à plus de 328 foyers d'influenza aviaire, et 2,9 millions de volailles ont été abattues depuis le début de la crise fin novembre dernier. Des chiffres inégalés

à cette période de l'année ! L'accélération de l'épidémie dans le Sud-ouest est incontestable. Complètement incapables de remettre en cause les choix productivistes réalisés qui nous ont menés dans le mur, les responsables professionnels et ministériels sont également incapables de résoudre les crises qu'ils contribuent à générer.

Les introductions par la faune sauvage sont, comme chaque année, peu nombreuses et ne concernent que des élevages claustrés. Les experts parlent de deux foyers index dans le Sud-Ouest, qui ont généré l'ensemble des autres foyers. C'est le même scénario que les années précédentes, que les animaux soient enfermés ou pas. Ces experts concèdent enfin que les flux sont probablement à l'origine des diffusions. Ils disent aussi timidement qu'il faut maîtriser les densités, alors que tous les foyers sont situés en Zone à Risques de Diffusion (ZRD), c'est-à-dire en zone dense. Discrètement, alors que la littérature scientifique est unanime, ils concèdent que les gros élevages claustrés diffusent de l'aérosol viral dans l'environnement par les ventilations dynamiques, et contaminent les

élevages voisins.

Face à cela, il est inadmissible que l'élevage plein-air continue d'être montré du doigt ! Une mobilisation historique de plus de 1000 personnes a eu lieu le 29 janvier au Pays Basque à l'appel de ELB, syndicat basque affilié à la Confédération paysanne. Sur le terrain de la justice, rien n'est joué. Fin décembre, le Conseil d'Etat a rejeté nos demandes de suspension en référé des arrêtés ministériels mettant en place une obligation généralisée de claustration de toutes les volailles du territoire français et supprimant les anciennes dérogations pour les élevages fermiers plein-air (recours déposés par la Confédération paysanne et 7 autres organisations).

Le juge a néanmoins pris cette décision en prévoyant une audience sur le fond de l'affaire (et la demande d'annulation des mêmes arrêtés) d'ici fin mars 2022, délai exceptionnellement court qui reconnaît à sa manière l'urgence et la gravité des atteintes à la liberté d'entreprendre des éleveurs et au bien-être de leurs animaux. L'audience se prépare. La Confédération paysanne ne lâchera rien.

SYNDICAT

Premier « battle » de bouffes paysannes

And the winner is... Beaujolais !

25 personnes à Duernne, dans les Monts du Lyonnais, 35 à Legny, dans le Beaujolais... Beaujolais qui a donc remporté le premier battle de « bouffes paysannes » entre adhérents samedi 22 janvier. Au delà du concours, qui était surtout une occasion de se chamber, rien de bien sorcier dans ces deux soirées : une

soupe, une fricassée de chevreau, une bonne bière paysanne et/ou du bon vin, et voilà un temps de convivialité bien mérité ! Beaucoup de nouveaux adhérents, pas mal de jeunes, en installation ou dans le parcours... et des discussions à bâton rompu. A refaire autour d'un barbecue cet été ?



Duernne, 22 janvier 2022. Les Monts du Lyonnais ont perdu le « battle », mais avec le sourire !

NITRATES

Contraintes administratives ou bon sens paysan ?

62 nouvelles communes viennent d'être classées en zone vulnérable aux nitrates dans le Rhône. Pour la Confédération paysanne, on ne sortira pas de cette spirale sans bon sens paysan.

Déjà le 7^{ème} plan nitrates ! Des fosses à lisier toujours plus grandes, et toujours pas d'amélioration de la qualité des eaux. Pire, depuis le 1^{er} septembre 2021, 62 nouvelles communes ont été classées en zone vulnérable aux nitrates sur le département. Elles s'ajoutent aux 68 déjà classées lors des précédents plans d'action. Les communes d'élevage qui on pu y échapper ce coup là vont certainement y passer la prochaine fois...

Voici la synthèse des mesures applicables :

1. Respect des périodes d'interdiction d'épandages,
2. Conditions de stockage des effluents d'élevage,
3. Équilibre de la fertilisation,
4. Enregistrement des pratiques,
5. Limitation de la pression d'azote organique de l'élevage,
6. Respect des conditions d'épandage,
7. Maintien d'une couverture hivernale des sols,

8. Mise en place d'un bande enherbée le long des cours d'eaux,

9. Mesures spécifiques aux Zones d'Actions Renforcées.

Ces mesures qui réglementent et délimitent des pratiques devraient simplement relever du bon sens paysan ! Le lisier et le fumier sont une richesse pour nos sols, mais pour cela, il ne faut pas en abuser et tout épandre dans les mêmes parcelles à proximité de la ferme ou vider sa fosse à lisier alors que la végétation entre en dormance. Des pratiques contraires aux bases de l'agronomie, que l'on retrouve pourtant bien souvent, y compris dans les plus gros élevages classés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pourtant soumis à des mesures strictes sur la gestion des effluents d'élevage.

Nous voilà contraints à investir dans des mises aux normes coûteuses et à nous plonger dans les méandres de nouvelles réglementations et démarches administratives. Alors qu'une fois de plus, ceci est le résultat d'un système agricole qui

nous pousse à produire toujours plus pour arriver à payer les charges qui s'accroissent. Nous sommes là aussi victimes de la concentration des élevages et des marchés mondialisés. Alors que le bon sens paysan voudrait que l'on soit maîtres de nos productions et de nos pratiques, nous en sommes dépossédés.

Alors qu'est-ce qu'on fait ? On continue à concentrer les élevages ? À les couper du pâturage ? À faire des cultures exigeantes en intrants qui nous rendent dépendants des multinationales ? Ou on se réapproprie nos semences ? Nos connaissances sur la vie du sol ? L'alimentation de nos animaux ? Nos paysages ? Nos savoirs ? Pourquoi ne pas remettre les prairies et méteils moissonnés au cœur de nos rotations ? Ils nourrissent nos animaux et nos sols.

Sylvain MOREL

Éleveur à Les Sauvages



www.rhone.gouv.fr

Toute les infos sur le plan nitrates

LAIT BIO

Les producteurs inquiets, mais mobilisés

Plus de soixante producteurs de lait bio de la Loire et du Rhône se sont retrouvés à Chalais-le-Comtal (Loire) pour évoquer la crise du lait bio et trouver des solutions ensemble.



Chalais-le-Comtal, 25 janvier 2022. Beaucoup de jeunes producteurs étaient présents à cette réunion de crise Loire et Rhône.

« 200 millions de litre de lait bio en trop, c'est à la fois peu et beaucoup ! » lance Yves SAUVAGET, producteur de lait en Normandie et président de la commission lait bio du CNIEL (interprofession laitière). La matinée de cette journée organisée par l'ARDAB avec l'appui de la Confédération paysanne était consacrée aux constats.

« C'est beaucoup car c'est 20% de volume en trop, et que ça déstabilise le marché. Mais c'est quand même peu car ça ne fait que six litres de lait en plus par foyer et par an. C'est franchement pas insurmontable ».

Antoine AUVRAY, économiste au CNIEL, a expliqué devant une assemblée comptant pas mal de jeunes, que cette crise est franco-française.

Une crise franco-française

« En France, on a eu en 2021 une forte hausse de production avec l'arrivée de nombreuses fermes en conversion, et une production 2021 favorable avec une belle pousse d'herbe au printemps, alors que la consommation s'est tassée en 2021. On a par exemple perdu 7% en ultra-

frais bio. » Il précise que 98% du lait bio produit en France est consommé en France. « La France importe et exporte très peu, contrairement à ses voisins européens. Les autres producteurs européens, comme l'Allemagne et l'Autriche, ont freiné les conversions bio plus tôt qu'en France, en 2018 et 2019, ce qui fait que chez eux le marché est équilibré, leurs prix se maintiennent ».

Biolaït et Sodiaal ont tour à tour expliqué la situation dans leurs filières, avec un arrêt total des conversions, hormis pour les nouveaux installés, et une incitation à baisser la production au printemps 2022. Les réactions fusent dans la salle. « Si le lait de printemps est si bon, produit majoritairement à la pâture, ce qui est économique et écologique, pourquoi freiner à ce moment là ? Ne vaudrait-il pas mieux stocker ce lait plutôt que de baisser les volumes ? ». « On pourrait demander à la restauration collective de se fournir en produits laitiers bio au printemps » suggère un autre participant, évoquant l'obligation des cantines de s'approvisionner depuis janvier 2022 à 20% en bio, ce qui n'est pour l'instant pas du tout appliqué au lait bio. L'après-midi est

consacrée aux pistes de solutions, avec un travail par groupe. « Il faut une maîtrise des volumes au niveau de l'interprofession, car chaque coopérative dans son coin n'a pas intérêt à baisser les volumes, c'est toute la France qui doit baisser ».

Pic de printemps et restauration collective

Un grand chantier s'ouvre sur la communication, le consommateur connaissant finalement très peu le lait bio et étant perdu au milieu de toute la segmentation « lait de foin, lait sans OGM, c'est qui le patron ? etc. » Yves SAUVAGET ayant précisé le matin qu'une étude récente avait montré que les consommateurs ne savaient même pas que le lait bio était sans OGM. « Si on arrive à un plafond sur la consommation, il faut rendre le bio plus attractif. Pourquoi pas baisser la TVA sur les produits bio, si c'est vraiment bon pour la planète, c'est logique de moins les taxer ». La journée se termine sur une mise en commun de toutes ces propositions avec l'envie de ne pas baisser les bras.

SR

■ IRRIGATION

Les méga-bassines, dangereuses « solutions » au dérèglement climatique

Dans l'Ouest, des centaines de millions d'euros d'argent public sont investis dans des méga-bassines pour continuer la fuite en avant productiviste. La Confédération paysanne s'insurge.

Lors de la session Chambre d'agriculture du 25 novembre, la Confédération paysanne du Rhône a été sommée de prendre position pour condamner l'action du 6 novembre à Cram-Chaban, dans les Deux-Sèvres, au cours de laquelle 2000 personnes ont pris d'assaut une méga-bassine illégale. Nous avons répondu par l'intermédiaire d'un droit de réponse dans l'Information agricole du Rhône.

A la Confédération paysanne, nous pensons en effet que l'eau est un enjeu capital face au dérèglement climatique. L'eau est trop précieuse pour que l'on puisse cautionner des projets aussi aberrants que les méga-bassines dont les chantiers se multiplient dans l'Ouest de la France (Deux-Sèvres, Charente Maritime).

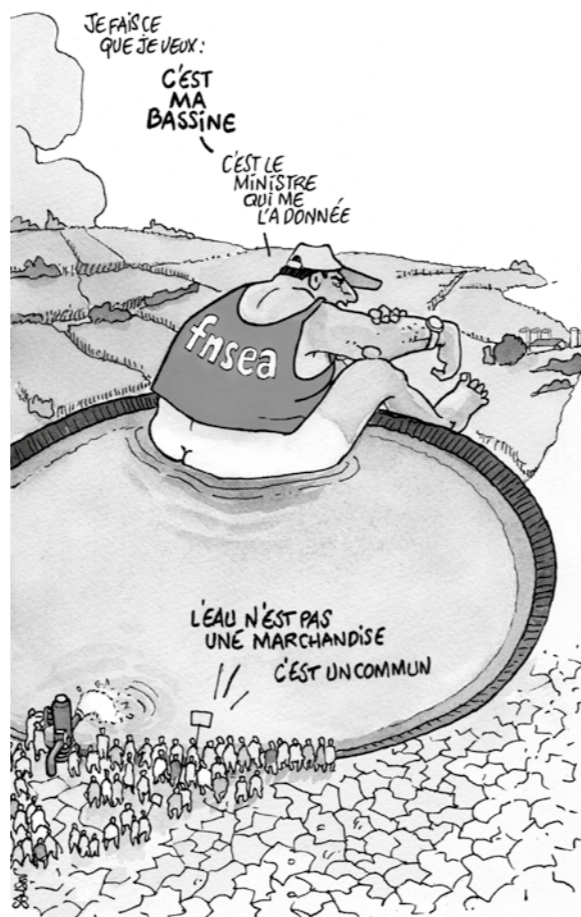
« Alimenter le deuxième port exportateur de céréales de France, à La Rochelle »

Pour schématiser, pomper dans la nappe (même en hiver) pour stoker une eau qui va en grande partie s'évaporer, pour ensuite abreuver abondamment du maïs qui alimentera un méthaniseur ou pour l'export ne nous semble pas une voie d'avenir. Et malheureusement, rien dans les projets en cours ne met de garde-fou à cela. Car contrairement à ce qu'a dit le Ministre de l'agriculture, Julien DENORMANDIE, ce n'est pas l'eau de pluie en trop qui vient remplir ces cratères géants dont les plus grands font 18Ha de surface au sol. C'est bien un pompage direct dans la nappe phréatique qui alimente ces méga-bassines, et le démontage de la pompe de la bassine de Cram-Chaban en est la preuve. Cette eau est bien plus à l'abri dans les nappes que dans ces cratères plastifiés.

La Confédération paysanne revendique haut et fort le démontage de la pompe de cet ouvrage illégal – qui soit dit en passant, fonctionne uniquement par clémence et dérogation de la part des pouvoirs publics, malgré les décisions de justice –, et ne peut que déplorer l'attitude du Ministre de l'agriculture qui a préféré envoyer des CRS pour bloquer notre Porte-Parole national, Nicolas GIROD, plutôt que de venir échanger avec lui.

Notre vision de l'irrigation, nous l'avons présentée le 13 septembre dernier à Haute-Rivoire sur la ferme d'un de nos adhérents, l'éleveur Mathieu RAZY, qui a prouvé par A+B l'urgence d'une irrigation au service de l'augmentation en carbone des sols. Avec des précipitations de plus en plus rares et torrentielles, l'humus joue en effet un rôle d'éponge, et peut absorber de grandes quantités d'eau et la restituer pendant plus longtemps. Techniques culturales simplifiées, couvertures permanentes des sols, prairies longues durées, associées à des retenues bien réparties sur le territoire sont à privilégier pour préserver et partager équitablement cette ressource indispensable qu'est l'eau.

Nous sommes choqués que les subventions massives de ces méga-bassines ne soient conditionnées à aucun changement de pratique. S'il y a un besoin d'eau à cause du changement climatique, il faut aussi modifier nos modes de production pour l'enrayer. Or, autour de ces bassines, les surfaces en monoculture de maïs sont très présentes, mais aussi des cultures de blé, tournesol et colza. « Ces productions vont principalement alimenter le deuxième port exportateur de céréales de France, celui de la Pallice,



à La Rochelle» explique Agnès ROUSTEAU FORTIN, porte-parole de la Confédération paysanne de Charente. «Les coopératives agricoles locales y ont beaucoup investi, via le groupe SICA Atlantique, ainsi que Socomag (groupe Soufflet). Ces deux principaux investisseurs ont donc tout intérêt à favoriser l'irrigation intensive pour s'assurer des volumes et rester une force d'exportation.» précise-t-elle. «Tout cela montre que ces bassines sont bien l'outil d'une agriculture toujours plus industrialisée, où le maïs y est roi. Que leurs promoteurs s'accaparent notre bien commun, l'eau, pour ensuite l'exporter sous forme de céréales. Qu'elles favorisent l'agrandissement des exploitations et l'agriculture intensive, empêchant l'indispensable transition agroécologique, tout en artificialisant et plastifiant des terres agricoles. Mais aussi qu'il est temps est de remettre en question la stratégie d'exportation de l'agriculture française.»

« Il faut une irrigation au service de l'augmentation en carbone des sols »

Nous invitons celles et ceux qui doutent encore à visionner une vidéo de promotion¹ d'une «ferme» (800Ha irrigués dont 400Ha pour le maïs) à Mauzé sur le Mignon, à proximité de l'endroit où nous avons manifesté le 6 novembre... Un reportage à l'intérieur même du système dévastateur, pour que chacun saisisse l'enjeu de notre lutte pour l'eau pour tous.

Samuel RICHARD

1- <https://youtu.be/uXB7NThqF1s>

■ ASSURANCE RÉCOLTE

La vraie calamité, c'est cette réforme !

Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi qui vise à enterrer le régime public des calamités agricoles pour le livrer aux assurances est examiné par le Sénat. Une calamité !

Soyons clairs : le dispositif actuel d'aides publiques des calamités agricoles n'était pas satisfaisant, tant par sa lenteur que par le montant des indemnisations. Mais le projet de loi « assurance-récolte » n'aboutira en rien à « une couverture universelle pour toutes les filières », comme le prétend le Ministre.

sur un territoire donné, n'est pas assurable car trop exposée aux risques. Des détails qui n'apparaissent évidemment pas dans le projet de loi qui renvoie essentiellement à des décrets pour fixer les paramètres de cette réforme.

« Restreindre l'accès des aides aux seuls assurés »

Une couverture soi-disant « universelle », subventionnée par le deuxième pilier de la PAC, alors même que l'État prévoit que seulement 30% des surfaces en prairies et en arboriculture seront assurées en 2030 ! Cette réforme abandonne totalement l'apiculture ou encore le maraîchage diversifié, où il n'existe pas d'offre assurantielle. Demain, en plus de conditions d'entrées restrictives, les assureurs pourront décréter qu'une production,

Face aux aléas climatiques, le principe de cette réforme est donc de renvoyer à la seule responsabilité des paysans le fait de s'assurer ou non, comme si les tarifs et les contrats proposés dépendaient d'eux et non des assureurs ! Ces derniers viennent d'ailleurs d'annoncer une hausse d'au moins 25% de leurs tarifs. Avec cette réforme, le Ministre se fixe

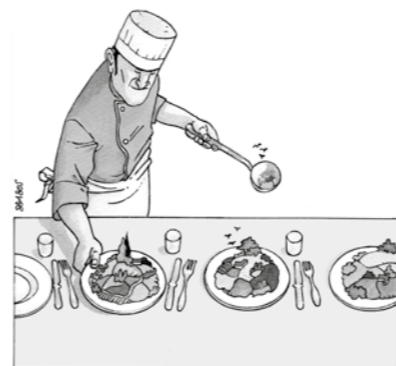
l'objectif de 50% de paysans assurés en 2030. Il s'agit donc avec ce nouveau dispositif « d'inciter » fortement les agriculteurs à s'assurer. Euphémisme pour ne pas dire les « forcer » : ainsi, le gouvernement envisagerait à terme de restreindre l'accès des aides à l'investissement du 2^e pilier de la PAC aux seuls assurés. D'ailleurs, la commission des Affaires économiques du Sénat a voté un nouvel article, l'article 3^{er}, qui indique : « L'aide à l'installation est minorée si les candidats n'ont pas souscrit une assurance contre les dommages causés aux exploitations agricoles mentionnée au premier alinéa de l'article L.361-4 ou s'ils n'ont pas réalisé un diagnostic de gestion des risques constatant un niveau de maîtrise des risques suffisant

sur l'exploitation ». La marche forcée a commencé ! Pourtant un autre projet est sur la table, porté par la Confédération paysanne : un Fonds professionnel mutuel et solidaire, associant tous les acteurs de la filière. Il serait financé par les taxes déjà payées aujourd'hui par les paysans, par l'État et par l'aval de la filière, encadré par les pouvoirs publics et non par les assureurs. Un système solidaire pour protéger toutes les fermes, avec une couverture de base de tous les risques climatiques, pour toutes les cultures, y compris lorsqu'elles sont diversifiées. En résumé, tous les attributs d'une vraie couverture universelle. Battons nous pour l'imposer !

■ RESTAURATION COLLECTIVE

Approvisionnement bio et local, premiers retours de terrain

Comment s'adaptent les collectivités à la nouvelle réglementation qui impose 50% de bio ou sous signe de qualité ? Reportage à Villeurbanne et Chaussan.



de 8% de ses dépenses alimentaires. Autre observation : la part du bio peut progresser rapidement, elle est montée jusqu'à 27% dans les assiettes, en restant d'origine française dans la mesure du possible. Augmenter la part des autres labels s'avère plus complexe : HVE démarre et concerne aujourd'hui surtout le vin ; le recours au Label rouge pour les viandes entraîne un surcoût important ; quant aux AOP/AOC il s'agit notamment de fromages au lait cru plus difficiles à proposer en restauration collective. Et la production paysanne locale ?

Lentilles de Corbas, yaourts de Mornant

Villeurbanne a fait le choix depuis plusieurs années de préparer dans sa cuisine centrale des repas « maison ». Dans l'assiette, priorité aux aliments de saison issus de l'agriculture locale. Les produits industriels sont très minoritaires. Ainsi les écolières mangent des lentilles de Corbas, des yaourts de Mornant, des légumes de la Cressonnière du Bugey ou encore des compotes faites à partir de fruits déclassés fournis par le groupement de producteurs Bio A Pro. Pour favoriser la production locale, de nouvelles filières sont à créer et la Ville compte bien les soutenir. Dernier essai en date : des pois chiches cultivés par un groupement de producteurs installés au sud de Lyon. Malheureusement « l'année dernière la qualité n'était pas au rendez-vous à cause d'une mauvaise météo », regrette Ludovic LIGNEAU. Il prédit que la demande en légumineuses va encore fortement augmenter. Il faut rappeler que la loi Égalim incite la restauration collective à diversifier ses sources de protéines et à instaurer des menus végétariens. On part maintenant dans les Coteaux

du Lyonnais, du côté de Chaussan, où la nouvelle équipe municipale élue en 2020 a également fait un changement radical. On parle ici de 100 repas par jour, pour l'école maternelle et primaire. « La commission « école » de Chaussan a exprimé la volonté d'améliorer la cantine » explique Nicolas AYMAR, maraîcher à Chaussan et élu municipal en charge de la commission agricole. « On travaillait depuis 6 ans avec un prestataire de l'Ain, qui disait travailler en local, mais on n'était pas pleinement satisfait » précise-t-il. La commune a donc profité de la fin de contrat avec ce prestataire en juillet 2021 pour demander trois devis, en allant plus loin que la Loi Égalim avec au moins 50% de local. C'est finalement un traiteur de la commune voisine de Taluyers qui a été retenu. Ce traiteur, qui fournit également la cantine de St Romain en Gier, se fournit en ultra-local par l'intermédiaire de « ma cagette gourmande » qui distribue des paniers bios et locaux.

Beaucoup moins de gaspillage

Les produits laitiers viennent pour la plupart de St Martin en Haut. Les tarifs de la cantine, gelés depuis cinq ans, ont été augmentés de 0,10€ par repas. « C'est effectif depuis septembre, on n'a pas fait d'enquête, mais on a des retours très positifs » s'enthousiasme le paysan. Didier GUYOT, adjoint en charge du périscolaire est également pleinement satisfait. « Les employés communaux apprécient le lien avec le traiteur, il est beaucoup plus souple sur les passages de commandes et tient compte de nos remarques au quotidien pour améliorer ses recettes. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on n'a beaucoup moins de gaspillage. » L'objectif de la commune de Chaussan

est d'augmenter progressivement la part de produits bios et locaux. « Ce sont de petites choses qui peuvent entraîner d'autres. L'objectif est d'avoir des effets positifs sur la relocalisation et les pratiques agricoles » conclue Nicolas AYMAR. S'il est bien trop tôt pour tirer un bilan complet des effets de cette obligation d'approvisionnement, nous espérons que les deux exemples pris inspireront les collectivités et seront un vrai levier de développement d'une agriculture rémunératrice, de qualité et de proximité.

Marie CHAFFARD et Samuel RICHARD

* Les produits issus d'une exploitation certifiée HVE 2 entrent dans le décompte uniquement jusqu'au 1^{er} janvier 2027. A partir de cette date, seule la certification HVE 3 sera prise en compte. Cette nouvelle échéance a été fixée par la loi Climat d'août 2021.

La moitié de l'assiette doit être bio ou sous signe de qualité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, de nouvelles obligations s'imposent à la restauration collective dans les établissements publics. Grâce à l'entrée en vigueur de la loi Égalim de 2018, les menus des cantines scolaires, des universités, des hôpitaux, etc. doivent se composer de 50% de produits « de qualité et durables », dont au moins 20% de produits biologiques ou en conversion bio. Ce ratio est calculé en fonction de la valeur des achats.

Recensement général agricole 2020 : premiers résultats

Les premiers chiffres du Recensement général agricole viennent de tomber. Analyse dans le Rhône.

LE CHIFFRE

1421 exploitations ont disparu en 10 ans dans le Rhône, soit une ferme tous les 3 jours.
Source : Agreste, RGA 2010 et 2020

Chiffres clés - Rhône

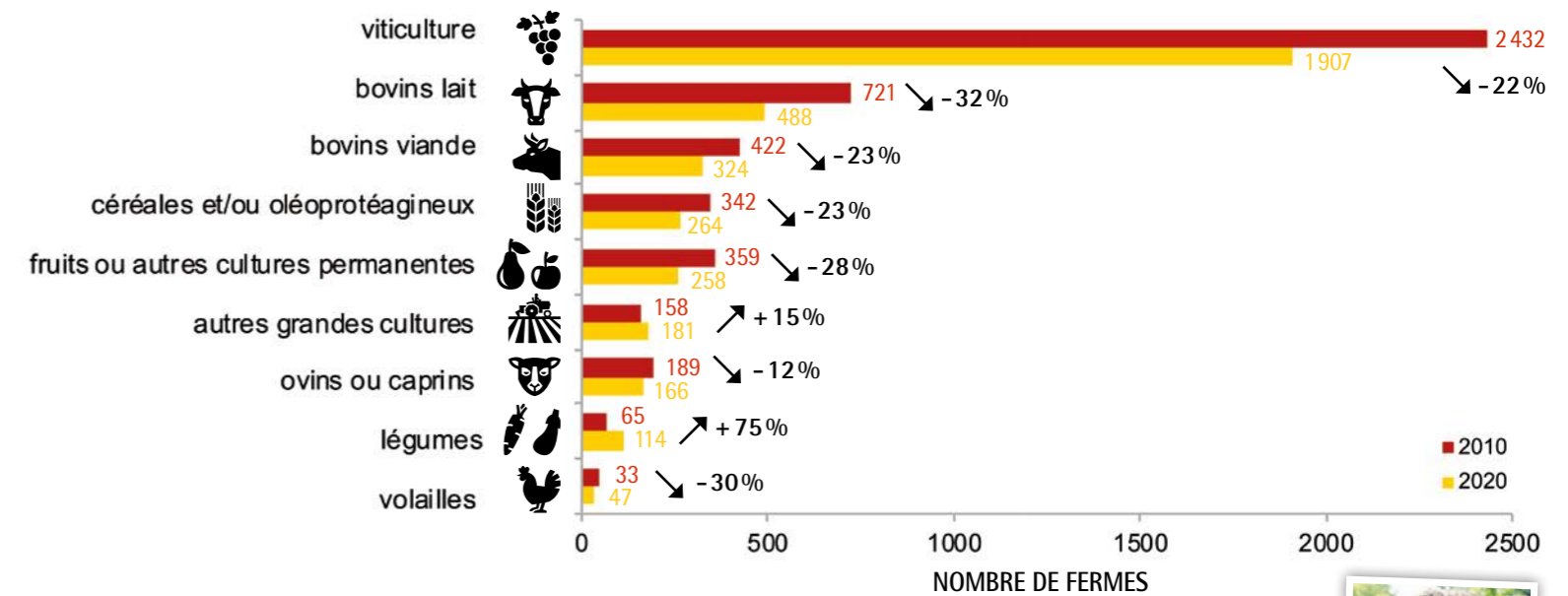
	2010	2020	ÉVOLUTION
Nombre total d'exploitations	5 948	4 527	-23,9%
SAU totale (ha)	138 649	136 956	-1,2%
SAU moyenne (ha)	23,3	30,3	+29,80%
PBS totale (k€)	608 166	532 720	-12,4%
Total UGB	127 686	114 308	-10,5%
Travail total (ETP)	10 013	8 540	-14,7%
Nombre de chefs d'exploitation ¹	6 984	5 629	-19,00%
→ dont femmes	22,00%	23,00%	+1 point
Âge moyen des chefs d'exploitation ¹	49	50	+1 an

1- chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs



La production en plein essor dans le Rhône est le maraîchage. En 10 ans, on est passé de 65 à 114 fermes orientées maraîchage, et la SAU dédiée aux légumes a triplé. La production qui décline le plus est le lait de vache (488 fermes contre 721 en 2010).

Orientation technico-économique (OTEX) - Rhône



ANALYSE

« Des raisons d'espérer malgré l'hécatombe »

Antoine PARISET, maraîcher et Porte-Parole de la Confédération paysanne du Rhône, essaye de rester optimiste malgré les mauvais chiffres.

▼ Qu'est-ce qui te saute aux yeux ?

J'ai envie d'être optimiste même s'il y a des moins de partout ou presque. Ce qui saute aux yeux, quand même, c'est que l'on a perdu 1 421 exploitations en 10 ans. En gros on perd une ferme tous les 3 jours dans le Rhône. C'est énorme. On a perdu le tiers des exploitations en bovins lait (de 721 à 488). La viticulture, qui représentait la moitié des agriculteurs du Rhône, est également en chute libre. C'est plus anecdotique, mais on a que 14 fermes orientées sur la production porcine dans le département, ce qui est un comble pour Lyon, qui est la ville de la charcuterie ! La seule bonne nouvelle, c'est que les maraîchers ont presque doublé : on est passé de 65 fermes à 114 en 10 ans et la SAU consacrée aux légumes a triplé (1 556 Ha, contre 519 Ha en 2010).

▼ Comment expliquer cette hécatombe ?

Les chiffres on les comprend. La PAC aux hectares continue de favoriser les agrandissements. La fin des quotas laitiers en 2015 également, c'est de l'assassinat en règles des producteurs laitiers. Au niveau régional, 82% des fermes qui ont moins de 40 UGB ont arrêté leur activité dans les 10 dernières années. On nous sort que la fin des quotas, ça a été une opportunité pour les élevages laitiers. On en voit aujourd'hui le résultat. C'est une forme d'agriculture qu'ils font disparaître. D'ailleurs, si dans le Rhône comme dans la région AuRA, les micro et petites exploitations restent majoritaires, les seules qui augmentent sont les grandes.

▼ Du côté du salariat, c'est plus positif ?

On note une hausse importante du nombre de salariés permanents, qui passent de 1 425 à 2 269. La viabilité économique des fermes est globalement en hausse. Donc la bonne nouvelle, c'est que l'on est sur des fermes qui ont les moyens d'embaucher des salariés permanents. On note une baisse des TESA, même si cette statistique est compliquée à analyser : cela peut en partie s'expliquer par la plus forte utilisation des machines à vendanger, et les quatre dernières années catastrophiques en arboriculture. En étant optimistes, on peut se dire que nos fermes ont une plus grande capacité à financer de l'emploi. Ça nous donne raison sur le fait que la PAC doit financer les actifs plutôt que les hectares. Les fermes qui embauchent, c'est aussi de potentielles associations ou installations.

▼ Il y a un lien entre salariat et installation ?

On sait que dans les GAEC, il y en a qui commencent par être salarié avant de s'associer. Plus de 50% des installations sont hors-cadre familial. Ces personnes sont

passées par du salariat agricole avant de s'installer. Pour arriver à transmettre des fermes, il faut des fermes qui aient les moyens d'embaucher, mais en ayant une réflexion sur comment embaucher, comment valoriser le salariat agricole pour donner envie de s'installer. Si on avait une PAC qui finance l'actif plutôt que les hectares, on pourrait mieux payer nos salariés, et avoir une réflexion sur nos fermes pour que les gens qui y travaillent s'épanouissent le plus possible. La Confédération paysanne veut un million de paysans, ça passe aussi par l'amélioration des conditions de travail de nos salariés.

▼ Qu'en est-il de la formation des paysans ?

Les paysans sont de plus en plus diplômés. Au niveau régional, une statistique est très intéressante. En 2020, il y a 52% des exploitants qui ont le niveau Bac, et 23% qui sont de niveau supérieur. Chez les moins de 40 ans, c'est 82% qui ont le Bac et 37% qui sont de niveau supérieur. Pour tout un tas de raisons, être paysan, c'est un métier qui intéresse toutes les catégories de la population, diplômées ou non.

« Les salariés permanents en forte hausse »

C'est un changement radical, comparé à l'image que véhiculait le monde paysan avant. Les enfants qui reprennent la ferme font des études avant de s'installer. L'activité paysanne est ouverte sur la formation, les études, l'apprentissage. Les enfants reviennent à la ferme avec une ouverture d'esprit. C'est aussi par ce biais là que se passe la transformation des fermes.

▼ La transmission des fermes reste compliquée, non ?

C'est sûr. 21% des exploitations du Rhône ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans. Sur ces 968 exploitations, seules 228 ont un projet de reprise par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers. Pour l'ADDEAR comme pour la Chambre d'agriculture, il y a du travail pour aller chercher les autres et les faire entrer dans un parcours de transmission.

▼ Il y a de moins en moins d'exploitations individuelles ?

Oui, on est passé 4 750 à 3 079 exploitations individuelles. Les EARL et surtout les GAEC sont en hausse. Il y a aussi une très forte hausse des autres statuts (de 281 à 406). Cela doit nous questionner. Les fermes qui ont plusieurs activités (production, accueil), augmentent, mais certaines structures font aussi de l'achat-revente, du négoce. Est-ce que les fermes cumulent plusieurs activités pour cumuler des

revenus ? Y a-t-il des fermes qui abandonnent la production agricole pour d'autres activités ? Il y a un mouvement de fond dans les fermes, qui historiquement, produisent des aliments.

▼ La SAU du Rhône baisse peu ?

On a perdu 1,2% de terres agricoles dans le Rhône entre 2010 et 2020, c'est 1,2% de trop, mais la moyenne en France c'est 2,3%. Donc pour un département fortement urbanisé, on résiste assez bien à l'artificialisation des sols. Et ça c'est une réalité car il y a des mouvements paysans et citoyens, qui se battent contre de gros projets dévoreurs de foncier : on a gagné contre le projet d'autoroute A45, qui devait bétonner plus de 500 Ha. la Zone Logistique de l'Ouest Rhodanien, qui veut bétonner 100 Ha entre Tarare et l'Arbresle, a du plomb dans l'aile. On peut être fiers de cela.

▼ Y a-t-il d'autres raisons d'espérer ?

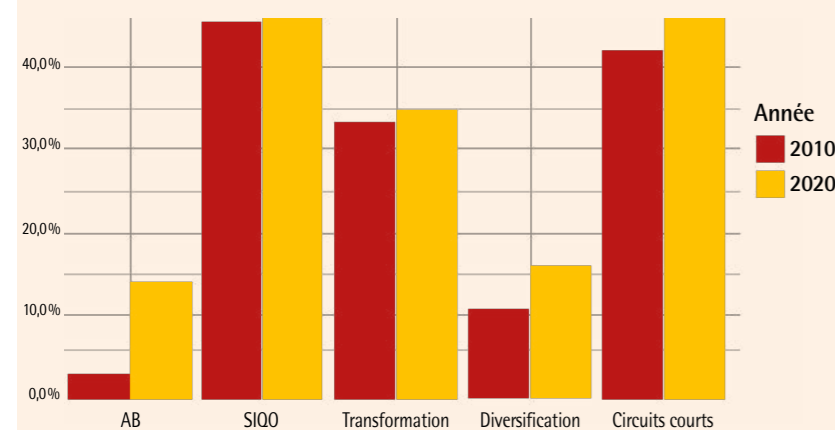
Dans les petites statistiques intéressantes, il y a 13% de la SAU du Rhône en bio, contre 8,3% en France et en 10 ans, on est passé de 42% à 47% des fermes qui pratiquent le circuit court.

▼ Comment faire pour que ces chiffres changent ?

Au risque de me répéter, il faut changer la PAC : lier les aides aux actifs plutôt qu'aux hectares. D'ailleurs, c'est dommage que l'on ait pas de statistiques sur la PAC, pour savoir si les fermes qui ont le plus d'aides sont celles qui embauchent le plus par exemple. Il faut favoriser réellement la transmission, y compris avec des incitations fiscales, mais aussi en mettant le paquet sur l'accompagnement à la transmission. Pour installer, il faut embaucher. Notre métier, il a une attractivité. Il faut aller la défendre auprès de tout le monde, et pas que chez les fils de paysans. Il faut aller les chercher dans les catégories socio-professionnelles qu'on ne pensait pas intéressées par l'agriculture. L'augmentation du nombre de maraîchers doit nous inspirer. C'est un métier qui a de l'attrait parce qu'il véhicule une image positive (petite ferme, travail valorisé, beaucoup d'actifs à l'hectare, etc.). Même si l'on constate des arrêts d'activités précoces (dûs généralement à des installations avec trop peu d'expérience), on ne peut que constater que la paysannerie attire quand on montre une ferme qui marche et qui a des valeurs positives. Continuons d'ouvrir nos fermes, de défendre nos valeurs car ce sont elles qui donnent envie aux gens de devenir paysan !

Propos recueillis par Samuel RICHARD

Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation (%) - Rhône



Main d'oeuvre des exploitations

	NOMBRE D'ACTIFS		
	2010	2020	ÉVOLUTION
Main d'oeuvre totale	59 469	42 907	-28,00%
Chefs d'exploitations, coexploitants	6 984	5 629	-19,00%
Main d'oeuvre familiale	3 297	1 108	-66,00%
Salariés permanents	1 425	2 269	+59,00%
Saisonniers et salariés occasionnels	47 763	33 901	-29,00%

hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations



rhone.confederationpaysanne.fr

Les résultats complets du RGA 2020

INITIATIVE

Auto-construire ses outils en viticulture

Vigneron à Legny, Julien MERLE accueille depuis 4 ans des stages d'auto-construction de matériel avec l'Atelier paysan. Explications.

Comment as-tu connu l'Atelier paysan ?

Je les ai rencontrés il y a six ans, lors d'une dégustation en Bourgogne. Je me suis dit que c'était ce dont je rêvais depuis des années ! Ils organisaient déjà des stages d'autoconstruction d'outils, notamment pour le maraîchage, et je me suis dit que ce serait bien de se lancer en viticulture aussi. J'ai donc pris l'initiative d'accueillir un stage de trois jours chez moi, en décembre, chaque année. Il y en a déjà eu quatre, le cinquième est déjà inscrit dans l'agenda en décembre !

Pourquoi vouloir auto-construire ?

Parce que ça va avec le mot magique d'autonomie. Les outils que l'on fabrique avec l'aide de l'Atelier paysan ne sont pas brevetés, mais libres de droits. Tu peux fabriquer cela chez toi en toute autonomie. Il n'y a quasiment pas d'outils dans le commerce pour la traction animale en viticulture. A l'atelier paysan, on a de la chance de pouvoir compter sur des ingénieurs qui nous proposent des plans à partir de nos idées et de nos besoins. De plus, les stages d'auto-construction, c'est un super outil de cohésion. Ça m'a permis de rencontrer des gens que je n'aurais jamais rencontrés. Des vignerons du Val de Loire, du Beaujolais, il y avait aussi quelques maraîchers qui voulaient apprendre les bases de la soudure etc. Il y a beaucoup de filles, aussi, le bricolage, ce n'est pas réservé aux hommes ! Et puis je le fais aussi par militantisme, certaines valeurs passent par l'éducation populaire, d'autres passent par les savoir-faire. J'ai bon espoir que l'agriculture change. C'est



La luge en acier construite l'an passé permet à Julien MERLE de passer entre les rangs de vignes avec un cheval de trait. D'autres vitis ont fabriqués des rouleaux faca. Des semoirs sont à l'étude.

par l'enseignement qu'on y arrive. Moi c'est une forme d'engagement qui me parle. Beaucoup de stagiaires arrivent en pensant être nuls en bricolage et repartent en étant boostés à fond. Il y a plein de gens qui veulent s'installer en agriculture. Les fils ou filles de paysans ont déjà de bonnes bases en bricolage, mais les autres non. L'atelier paysan est un super outil pour leur apprendre à se débrouiller.

Quels outils as-tu fabriqués ?

On vient de faire un avant-Train, qui va nous permettre de charrier des affaires avec notre cheval de trait entre la ferme et la vigne. Il est trop large pour passer entre les rangs de vignes. C'est donc complémentaire de l'outil que j'ai fabriqué l'an passé, une luge en acier qui, lui, passe entre les rangs de vigne en glissant sur la terre, pour porter des bennes de raisin pendant les vendanges, des piquets etc.

Technique
Organisationnelle



travail par an à atteler notre matériel. Maintenant, c'est instantané ! J'en ai eu pour 2 500 € de ferraille pour équiper les deux tracteurs et 11 outils. L'ensemble des travaux ont été faits par huit ou neuf stagiaires de l'Atelier paysan qui cherchaient un stage pratique pour valider leur stage, avec un encadrant. Ils ont tout fait tout seuls. Je les ai logés et nourris pendant trois jours, c'était très sympa de les retrouver le temps des repas et d'échanger avec eux.

Propos recueillis par SR



Les deux tracteurs et 11 outils sont équipés d'un triangle universel d'attelage, qui permet un gain de temps

Et les autres stagiaires ?

Cette année, beaucoup de viticulteurs ont fait un rouleau faca, pour écraser les couverts végétaux. La prochaine session, on va faire des semoirs. Cela a déjà été conçu et profilé pour le maraîchage, mais les supports sont différents, les tracteurs ne sont pas les mêmes. Pour les vignes plantées assez serrées, il faut voir comment adapter l'outil sur un tracteur enjambeur ou en traction animale. Certains stagiaires viennent sans avoir d'outil à fabriquer, juste pour acquérir des compétences. Lors des stages, on travaille de façon collective sur un outil individuel.

C'est moins cher que d'acheter ?

Pour mon avant-Train, j'en ai eu pour 900 € de matériel. Dans le commerce, cela m'aurait coûté 3000 à 4000 euros. En général on réduit de moitié le prix du matériel que l'on fabrique. Ce n'est pas rien pour les jeunes qui démarrent. Mais surtout, l'atelier paysan permet d'adapter au millimètre près ton outil à tes besoins. Si tu dois adapter un outil acheté dans le commerce, tu dois passer par un concessionnaire et ce n'est pas donné !

Tu ne comptes pas ton temps de travail là-dedans ?

Non en effet. Je compte cela dans mon temps de militant. J'aime rencontrer les gens autour d'un projet commun. Et puis petit à petit, tu gagnes en compétences, tu t'équipes d'un poste à souder, d'une perceuse à colonne et tu peux faire des tas de trucs. Y compris réparer toi-même ton matériel.

Tu as également équipé tout ton matériel en triangle universel d'attelage ?

Tout, sauf le matériel en traction animale. Mais oui sinon, les tracteurs sont maintenant équipés d'un triangle mâle qui va s'emboîter sur le triangle femelle du matériel. L'atelier paysan estime que l'on passe en moyenne 40 heures de

ADDEAR

Abattage à la ferme : le Rhône rejoint la mobilisation nationale



Larajasse, 25 janvier : les éleveurs ont participé à une simulation d'utilisation d'un caisson d'abattage sur une ferme.

Le groupe s'étoffe et s'est mis au travail ! Une vingtaine d'éleveurs et éleveuses du Rhône s'intéresse de près à la recherche de solutions pour reprendre le contrôle sur l'abattage de leurs animaux d'élevage. Une formation organisée en novembre 2021 à Chamelet a permis aux participants de faire avancer le débat en décryptant la réglementation et les solutions techniques existantes, avec l'appui de Jacques ALVERNHE ancien directeur d'abattoir et consultant en modes alternatifs d'abattage.

En effet la loi dite EGALIM de 2018 a instauré une période de quatre ans d'expérimentation pour développer en France des solutions d'abattage mobile. Elle vise notamment à mesurer la viabilité économique et l'impact sur le bien-être animal

des solutions alternatives à l'abattoir. A l'échelle nationale, une trentaine de groupes d'éleveurs, accompagnés par la Confédération paysanne, devenue l'interlocuteur privilégié de l'administration sur cette thématique, s'est saisie du sujet. Dans le Rhône, quelques éleveurs se lancent également : ils ont organisé en janvier 2021 une rencontre avec la directrice de l'abattoir de St Romain de Popey, pour s'assurer qu'un équipement permettant de recevoir des caissons d'abattage puisse être inclus dans le projet de rénovation de l'abattoir.

Cette première rencontre a mis en évidence la nécessité d'étoffer les compétences du groupe en matière d'abattage mobile, ce qui permettrait de mieux répondre aux craintes (en termes d'hygiène

et de variation de volumes notamment) soulevées par la direction de l'abattoir. Dans le Rhône, on ne peut déplorer la carence d'abattoirs. La motivation des éleveurs est donc avant tout de maîtriser la fin de vie des animaux qu'ils élèvent. La plupart se sentent responsables de leurs bêtes et souhaitent améliorer la bien-être animale au moment de leur mise à mort.

Caisson d'abattage ou abattoir mobile ?

La formation organisée en novembre a donc permis au groupe d'acquérir des connaissances pour définir quelles solutions seraient adaptées au contexte local. Pour les éleveurs du Rhône mobilisés, la solution pourrait être de développer une solution d'abattage sur la ferme, de la mise à mort au refroidissement, sans passer par la case « abattoir » : un véritable abattoir mobile allant de ferme en ferme. Pour autant, d'autres voient dans le caisson d'abattage, qui permet de tuer et de saigner l'animal sur la ferme mais nécessite ensuite d'amener la carcasse-peau à l'abattoir, une solution technique adaptée et nécessitant moins d'investissements.

Suite à une nouvelle journée d'échange le 25 janvier à Larajasse, qui a notamment permis de faire une simulation d'abattage en caisson, les éleveurs et éleveuses vont maintenant se retrouver pour faire

le choix du matériel à développer et lancer la réflexion sur un prototype. Le travail continue et il n'est pas trop tard pour rejoindre le mouvement !

Charlotte PENEL
Animatrice ADDEAR 69

L'équipe de l'ADDEAR s'étoffe

Comme annoncé dans le dernier journal, Charlotte PENEL a rejoint l'équipe de l'ADDEAR pour accompagner les collectifs de paysans sur les projets qu'ils souhaitent développer, l'évolution des systèmes de production ou pour relever les défis des changements climatiques. A ce jour, au-delà de l'abattage mobile, des dynamiques existent autour des semences potagères, de la culture des légumes secs, de la valorisation de la laine, de l'optimisation du pâturage... Et vos idées sont les bienvenues !

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations ou être accompagné sur la thématique de votre choix, n'hésitez pas à contacter Charlotte PENEL, animatrice « agriculture paysanne » : agriculturepaysanne69@gmail.com 06 01 38 91 45

Portrait de candidat-e

Des candidats à l'installation, il y en a. Mais leur profil a changé. Avec des projets parfois considérés comme « atypiques », bien souvent hors-cadre familial, ils cherchent avant tout des contacts. Nous leur donnons la parole dans chaque numéro pour témoigner de cette nouvelle réalité et, pourquoi pas, tisser des liens.



Lucas TORNATORE

Un projet de houblon, céréales, agroforesterie et bière

matériels divers et variés. Un métier riche, rempli de belles rencontres, de superbes environnements montagneux et de compétences variées. Mais j'ai une autre passion... Je passe mes soirées et week-ends au jardin. Lors de mes vacances, je pars dès que possible en voyage faire du volontariat agricole (wwoofing). Je plonge dans le monde du végétal : je lis énormément, je réalise des stages, des chantiers collectifs, des formations tout en continuant mon activité salariée. A cette même époque, je m'implique syndicalement dans mon unité et découvre l'arrière-boutique d'une entreprise de service public en voie de privatisation, ma volonté d'évoluer dans un tel environnement s'amenuise. Un jour, j'ai un déclic. Malgré tout ce que ce métier peut m'offrir de positif, ce n'est pas ma voie. Je suis heureux au contact des plantes et souhaite en faire mon métier. Je décide alors de quitter EDF en 2018.

Après un bac scientifique et un concours (de circonstances), je suis devenu technicien dans l'hydrologie. À la suite de trois années d'études supérieures, dont deux en alternance (DUT Mesures Physiques, puis une licence professionnelle en hydrologie/hydraulique) à EDF, une embauche m'est proposée. Je passe six années au total à sillonner les rivières de France. J'aide également à développer de nouvelles méthodes de mesure, je forme les nouveaux arrivants, je teste des

Contactez-le !

07 71 04 16 45
tornatorelucas@gmail.com

je décide de réaliser un BTSA Agronomie, Productions Végétales que j'obtiens en 2021. Je réalise mon stage dans une unité drômoise de l'INRAE, pionnière sur l'arboriculture fruitière agroécologique. J'ai également une affection particulière (avec modération bien sûr) pour la bière, que je brasse en amateur dans ma cuisine, puis en tant que salarié chez un paysan-brasseur. Les éléments s'articulent de manière logique et mon idée devient alors un

projet concret : faire pousser du houblon, des céréales et des arbres fruitiers en bio et en accord avec les valeurs de l'agriculture paysanne. Aujourd'hui à la recherche de foncier pour établir ce projet ambitieux je garde en tête que le plus important est de franchir les étapes petit à petit avec humilité, de se former et de se faire accompagner lorsqu'on en a besoin.

Son projet en bref

- 27 ans
- Formation : - BTSA Agronomie Productions Végétales, salariat, stages. - Formation « Produire du houblon bio » prévue en 2022 en Alsace
- Ateliers : - 3 Ha de houblon : vente aux brasseurs régionaux - 3 à 10 Ha de rotations céréalières + fruits (agroforesterie) - Brasserie paysanne (40h L/an) + autres - Boissons
- Pratiques : AB (+ agroforesterie/permaculture)
- Recherche environ 10Ha, plat, irrigable, sols profonds (houblon). Surtout location.
- Secteur : Monts-du-Lyonnais, Pilat, Vallée du Gier (condition : < 40 min de Vienne)
- Investissement prévu : 250 000 €
- Financement : - Apport personnel = 50 000 € - Subventions = 80 000 € - Emprunt + financement participatif = 120 000 € + bâtiments/terres
- CA prévisionnel à 5 ans : 180 000 €
- EBE prévisionnel à 5 ans : 77 000 €
- Création d'emplois : 2,5 ETP mini à 5 ans
- Installation aidée DJA

La démarche d'agriculture paysanne

Développée par la Confédération paysanne, l'agriculture paysanne est une démarche qui repose sur 6 thèmes à prendre en compte pour orienter les politiques agricoles autant que pour gérer sa ferme :

- 1 Développer l'autonomie des fermes
- 2 Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations
- 3 Encourager les agriculteurs à participer à la vie locale et au dynamisme de leur territoire
- 4 Répartir équitablement les volumes de production pour que de nombreux paysans puissent vivre de leur travail
- 5 Développer la qualité et le goût des productions agricoles
- 6 Travailler avec, et non contre la nature, capital essentiel des paysans.



■ ÉVÈNEMENT

Le « Salon à la ferme », 2^{ème} édition !

Cinq fermes du Rhône ouvrent leurs portes aux élus, au grand public et/ou au monde paysan.

Après une première édition réussie en 2021, le Salon à la ferme se pérennise partout en France, organisé par la Confédération paysanne, la FADEAR et les Amies de la Confédération paysanne.

Il aura lieu du 22 février au 8 mars 2022, sous la thématique nationale du renouvellement des générations. Nous souhaitons ramener le Salon là où il aurait toujours du être, dans nos fermes, au plus près des habitants de nos territoires, afin de nouer un dialogue constructif sur l'avenir du monde agricole.

Le programme du Rhône

● JEUDI 24 FÉVRIER À 18H30

GAEC LA CHÈVRE DE MILO (CHÈVRES, FROMAGE)
Rencontre autour de la création d'un marché à la ferme
142 rue du Gervais - 69210 SOURCIEUX LES MINES
06 49 02 00 64

Venez échanger autour d'un frichti paysan sur la création d'un marché à la ferme à Sourcieux les mines ! Participez au lancement d'un futur lieu mêlant production locale et lien social. Public : élus, associations et personnes intéressées.

● SAMEDI 26 FÉVRIER DE 10H À 12H

FERME DES DEUX HÉLICES, JÉRÔME BARANGE (VACHES LAITIÈRES)
Visite de ferme, constats et propositions sur la crise du lait bio

Le fléchet - 69850 DUERNE

Constats et propositions sur la crise du lait bio. Visite de

ferme et présentation de la fromagerie paysanne, bio et collective Altermots. Ouvert au grand public et aux élus

● SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 FÉVRIER

FERME DU BOIS GONNAY, MATHIEU DEMAREST (CHÈVRES, FROMAGES, VIN)

Visite de ferme grand public

Lanay - 69210 SAVIGNY

Visites à 15h et 16h30 le samedi et le dimanche, sur inscription : 04 74 01 13 64

● VENDREDI 4 MARS, 11H

LA CHÈVRE DE LA GRANDOUZE (CHÈVRES, ACCUEIL)

Ferme ouverte installation-transmission

(réservée aux élus et paysans)

La Grandouze - 69870 CLAVEISOLLES

Réservé aux élus et paysans. Ferme ouverte installation-transmission : « 3 installations pour 2 départs » à la chèvrerie de la Grandouze (fromage de chèvres, accueil à la ferme)

● VENDREDI 4 MARS, 17H-21H

GAEC LA GRANGE PRADEL (PORCS, VACHES AUBRACS ET POULES PONDEUSES)

Marché à la ferme et visite de l'atelier de découpe

4033 route d'avauges - 69490 St ROMAIN DE POPEY
Inauguration du marché à la ferme qui vise à être pérennisé tous les premiers vendredis du mois. Fromages, bière, volailles, tisanes, miel, vin, charcuterie, viande de porc, veaux et volailles, œuf, artisans... Restauration rapide sur place.

Visite de l'atelier de découpe (charcuterie) sur inscription : 06 73 72 82 42



rhone.confederationpaysanne.fr
Le programme actualisé / détaillé

■ TOUS NOS CONTACTS

Confédération paysanne du Rhône



Indépendante de tout parti politique, la Confédération paysanne du Rhône est le deuxième syndicat agricole derrière la FDSEA-JA. Elle propose un réel changement de cap, en réponse au modèle agricole productiviste des 40 dernières années qui a engendré : surproductions, crises sanitaires, normes aberrantes, dégradation des ressources naturelles, disparités entre régions françaises, européennes et mondiales et diminution continue du nombre de paysans. La Confédération paysanne représente les paysan-e-s dans de nombreuses instances, les informe, les défend individuellement ou collectivement, et tente de faire évoluer les grandes orientations agricoles par différents moyens : médiatique, politique...

Nos principaux représentants

Élus Chambre d'agriculture du Rhône :

■ Jérôme Barange : 06 78 89 57 99

■ Angélique Meunier : 06 80 91 75 75

■ Antoine Pariset : 06 45 71 30 76

■ CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole (autorisations d'exploiter...)

■ Maric Meunier : 06 76 25 48 24

■ Isabelle Douillon : 04 74 04 37 05

■ Sylvain Morel : 06 84 18 88 51

SAFER

■ Grand Lyon : Laurent Perrin : 06 60 42 50 11

■ Nouveau Rhône :

■ Mathieu Demarest : 06 45 50 40 01

Beaujolais

■ Jacques Genetier : 06 67 32 53 97

Comission GAEC

■ François Grange : 06 84 13 42 20

Comité d'expertise calamités agricoles

■ Marc Besseas : 06 87 24 11 89

Comité plan bio

■ Nicolas Aymard : 04 78 46 20 50

Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

■ Jean Guinand : 06 66 20 26 67

Animateur syndical (salaire)

■ Samuel Richard : 04 78 38 33 97

69@confederationpaysanne.fr

<http://rhone.confederationpaysanne.fr>

[f confrhone](https://www.facebook.com/confrhone)

Comité d'action juridique du Rhône



Créé en 2008 par la Confédération paysanne, le Comité d'action juridique (CAJ) est une association ouverte à tous, adhérent ou non au syndicat. Il a pour objet d'accompagner les agriculteurs dans la résolution de tout problème ayant une dimension juridique (fermage, droit de passage, documents d'urbanisme...). Animé par des paysans bénévoles formés aux bases du droit, encadrés par 1 juriste à l'échelle régionale, le CAJ assure une permanence juridique chaque mois à la Tour de Salvagny, sur rendez-vous.

CAJ du Rhône :

04 78 38 33 97

Site internet : www.comite-action-juridique.fr

ADDEAR du Rhône



Aux côtés de la Confédération paysanne, l'ADDEAR accompagne les projets de développement allant dans le sens d'une agriculture paysanne : accompagnement à l'installation, opération de ferme en ferme, appui à la création de circuits courts, diagnostics agriculture paysanne, etc. Véritable laboratoire de terrain, elle innove et accompagne les alternatives qui font avancer l'agriculture.

addear.69@gmail.com

1 Agenda

DU 22 FÉVRIER AU 7 MARS

5 ÉVÈNEMENTS DANS 5 FERMES DU RHÔNE.

PLUS D'INFO CI-CONTRE

Salon à la ferme

Détail sur : rhone.confederationpaysanne.fr

MARDI 1^{er} MARS (9H-16H30)

L'ARBRESLE (SALLE LUCIEN THIMONNIER)

Assemblée générale de la Confédération paysanne et de l'ADDEAR du Rhône

Matin : AG statutaires. Débat sur la crise des circuits courts et du bio : constats et solutions.

Aprèm : temps d'échange sur les projets de développement de l'agriculture paysanne accompagnés par l'ADDEAR.

Infos : 04 78 38 33 97

69@confederationpaysanne.fr

Directrice de publication : Maric Meunier-Apruzese - Chargé de communication : Samuel Richard - N° Commission paritaire : AS 74231
Impression & création : Imprimerie ISP - Montrond-les-Bains (42) - Tél. 04 77 94 50 08 - imprimerie.isp@wanadoo.fr

Rejoignez-nous !

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'Etat et la société. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne !

En adhérant à la Confédération paysanne du Rhône, vous adhérez à un réseau :

- le syndicat, qui vous représente dans de nombreuses instances de décisions (CDOA, SAFER, Chambre...), vous informe, vous soutient individuellement ou collectivement, et défend le métier de paysan
- la Via Campesina, premier mouvement mondial paysan, qui coordonne 182 organisations et plus de 200 millions de paysans dans 81 pays
- l'ADDEAR, véritable laboratoire de terrain, qui innove sur l'installation-transmission, les circuits courts, l'adaptation au changement climatique, et organise « de ferme en ferme »
- le Comité d'action juridique, qui vous aide à résoudre vos problèmes juridiques, avec l'appui d'une juriste (courriers, médiation, tribunal...)
- le Réveil paysan, notre journal trimestriel d'infos locales



COTISATION 2022

au réseau



Votre adhésion comprend l'abonnement au trimestriel d'info agricole du Rhône "Le Réveil paysan" et l'adhésion à l'ADDEAR du Rhône (15% du montant de votre cotisation). La Confédération paysanne est adhérente à la Via Campesina Europe et monde.

NOM : _____ Prénom : _____ Productions : _____
Adresse : _____ Commune : _____
Tél : _____ Mél : _____

- Paysan(ne) en activité : 150 € Couple : 250 € Aide familial, retraité : 60 €
 au delà de 1 000 € de revenu net/mois, ajouter 10 € de cotisation par tranche de 100 € de revenu net/mois : + 10 € X _____ = _____ € (ex : 1100 €/mois : 150 + 10 = 160 € ; 1200 € : 150 + 20 = 170 € etc.)
 Nouvelle adhésion : -50% = _____ € Difficultés, cotisants solidaires, porteurs de projets : cotisation libre : _____ €

En supplément

- Abonnement à Campagnes Solidaires (magazine mensuel de la Conf nationale) 40 €
- Adhésion au Comité d'Action Juridique du Rhône : cotisation libre _____ €

Verse un total de : _____ € souhaite un reçu Date : _____ Signature : _____

par chèque à Confédération paysanne du Rhône - 58 rue raulin - 69007 LYON

par virement / RIB sur demande à 69@confederationpaysanne.fr

■ VIANDE BOVINE

Des contrats obligatoires, mais sans prix !

L'info

Dans la précipitation, depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi Egalim n°2 a rendu obligatoire les contrats entre producteur et premier acheteur dans les secteurs de la viande bovine et de la viande porcine (hors vente directe et marchés en vif). D'autres secteurs suivront en 2023 (ex : viande de petits ruminants).

L'analyse de la Conf'

Après l'inefficacité de la loi Egalim 1 pour redonner du revenu aux producteurs et productrices, Egalim 2 sera tout aussi inefficace, principalement pour deux raisons. D'abord, en refusant d'interdire le paiement en-dessous du prix de revient, le gouvernement laisse la fixation du prix à

la négociation entre les paysans et leurs acheteurs. Cette réforme ne change donc rien à l'asymétrie du rapport de force. De plus, l'introduction d'indicateurs de coûts de production dans les modalités de fixation du prix n'aura pas d'intérêt tant que les acheteurs pourront décider, au détriment des paysans, de minorer leur prise en compte en faveur des prix du marché.

Deuxième point tout aussi fondamental : la contractualisation obligatoire, le socle d'Egalim 2, censé permettre de mieux rémunérer les éleveurs. Mais ce que le Ministre n'évoque jamais, c'est que sans une prise en compte réelle du prix de revient, cette contractualisation obligatoire est en fait une menace pour l'autonomie des paysans

et ce pour trois raisons :

● L'engagement sur trois ans, sans contrainte réelle sur les prix, risque de rendre captif les paysans, au profit de leurs acheteurs qui se sécurisent un volume d'approvisionnement pour faire tourner leurs outils.

● A l'échelle du commerce d'animaux entre paysans, cette réforme a encore moins de sens : qui va faire un contrat de trois ans pour acheter quelques bêtes à son voisin ? Il n'est pas possible que tous les échanges se fassent sur une échelle de 3 ans.

● Enfin, la contractualisation de 100% des volumes avec des contrats complexes enclenche des obligations administratives démesurées pour de nombreux paysans

qui coulent déjà sous la paperasserie. Enfin, la seule petite lueur d'intérêt d'Egalim 2 est totalement douchée par le comportement des entreprises de l'aval qui refusent de contractualiser et qui empêchent Interbev de faire son travail de publication des indicateurs de coût de production.

La Confédération paysanne dénonce avec force la supercherie de ces « comités de suivi » de négociations commerciales qui restent cruellement défavorables aux éleveurs. La situation dramatique de l'élevage en France (-33000 élevages en bovins viande (-31%) ont disparu en dix ans selon le dernier recensement agricole - exige une seule réponse : qu'un prix de revient ne négociable soit le point de départ à toutes négociations commerciales.

■ INFOS PRATIQUES

Bovins Viande : Appuis aux investissements de contention

Vous avez un projet de contention bovine sur votre exploitation de petite envergure (non éligible au PCAE) pour améliorer vos conditions de travail et améliorer le bien-être animal sur votre exploitation ? Déposez votre dossier avant le 30 septembre 2022 www.aurafilières.fr/appui-regional-contention-2022/

Sourcieux les Mines : marché à la ferme cherche producteurs

Situé au cœur du village de Sourcieux les Mines, la ferme « La Chèvre de MiLo » (fromages de chèvres - en conversion AB) en partenariat avec « La Ferme du Petit Arbre » (maraîchage diversifié en AB sur Savigny) lance son marché à la ferme les samedis matins à partir d'avril 2022. Nous souhaitons créer un marché dans le but de vendre nos produits mais aussi de créer un lieu d'échanges, d'animations et de lien social. Pour cela nous sommes à la recherche d'autres producteurs motivés (viandes, fruits, œufs, miel...) qui pourraient venir toutes les semaines, tous les 15 jours ou 1 fois par mois pour faire vivre ce lieu.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez appeler Laura (La Chèvre de MiLo) au 06.49.02.00.64 ou Jean-René (La Ferme du Petit Arbre) au 06.03.50.22.76

La ferme du chasse nuage, à Longes

Fromages de chèvres bio et temps de travail optimisé

Voilà cinq ans que Nathalie BEDEL a rejoint son frère sur la ferme ! Sébastien s'installe en 2014, après avoir travaillé cinq ans comme salarié agricole, puis huit ans dans l'administration agricole, avant de faire quelques années comme animateur de la Confédération paysanne de Vendée. « Je cherchais une ferme près d'une métropole pour la vente directe » confie ce breton passionné d'élevage, dont les quatre grands-parents étaient paysans. Le jeune paysan achète le grand bâtiment en bois d'une exploitation caprine hors-sol qui vient de faire faillite, au-dessus de la vallée du Gier, entouré de 50Ha bien regroupés, dont 11 en propriété.

« On n'a pas la pression de faire comme nos parents »

Nathalie travaille alors comme informaticienne dans un grand groupe à Lyon, mais passe la grande majorité de son temps libre à aider son frère à s'installer. « Je faisais des fromages le week-end. Moi qui suis très manuelle, j'ai vite vu que ça me



Nathalie BEDEL a rejoint son frère Sébastien sur la ferme en 2017, un outil performant, efficace et agréable au quotidien.

plaisait beaucoup ». En quête d'un métier qui a du sens, elle suit une formation en fromagerie pendant un an, pour découvrir aussi la partie théorique qui la passionne et s'installe finalement début 2017. Le bon démarrage de leur activité, débutée dans un pré-fabriqué de 27m², leur permet d'investir dans une fromagerie agréable et fonctionnelle de 100m², terminée fin 2018.

Aujourd'hui, c'est avec 4,5 ETP que la fratrie Bedel a trouvé un rythme de croisière satisfaisant : deux salariées répartissent leur temps de travail entre fromagerie, soins aux animaux et traite. Un salarié à mi-temps s'occupe des cultures ainsi que de la traite. Nathalie, qui n'approche jamais les chèvres, gère les commandes et la fromagerie, elle fait les deux marchés et assure la majorité de l'administratif. Sébastien gère l'élevage, fait les deux tournées de livraisons hebdomadaires et s'occupe de la transformation en pâtes pressées. En semaine, il arrive après avoir déposé ses deux enfants à l'école, et part les récupérer à 16h15. Et il ne travaille pas le mercredi pour s'occuper d'eux. En dehors du pic de lactation, le week-end est organisé pour qu'une personne puisse assurer l'astreinte seule, à tour de rôle, une fois par mois, sans compter Nathalie qui fait le marché le samedi matin. « Ce qui permet d'apporter de la souplesse, c'est les tommes » explique Nathalie. « Quand on a trop de lait au printemps, on fait des tommes ou des raclettes. Les jeudis et vendredis, on fait des tommes, pour n'avoir que ça à démoluer le samedi. On met aussi en présure le lait pour les lactiques qui seront moulés le lundi, ce qui est rapide. »

« Les fromages à pâte pressée apportent de la souplesse »

Depuis trois ans, la moitié du troupeau est conduite en lactation longue. A savoir qu'au lieu d'une mise bas par an, certaines chèvres

peuvent passer une voire deux années sans se reproduire. « On en avait marre de faire naître des cabris dont on ne savait que faire » explique Sébastien qui poursuit : « On est trop loin d'un abattoir pour que cela vaille le coup de les engraisser. On a fait le calcul, si on voulait que ce soit rentable, il faudrait qu'on les valorise à 27 € le kilo ». Pendant la période de Noël à mi-février, seules les chèvres en lactations longues passent sur le quai de traite, conduites en mono-traite. « On arrête les marchés, mais on conserve quelques clients revendeurs, ça permet de les fidéliser » analyse Nathalie. « Cela permet aussi de lisser la charge de travail ».

« La moitié du troupeau est en lactation longue »

Le troupeau de Saanen est progressivement croisé avec des alpines chamoisées. « Les Saanen ne sont pas très adaptées à la pâture » assure Sébastien, montrant des tâches brunes potentiellement cancéreuses sur les mamelles, dues à l'exposition au soleil.

Toujours en projets, la ferme vient d'installer 27kWh de panneaux photovoltaïques permettant de subvenir au tiers de la consommation du GAEC et d'en vendre une partie à EDF. Les Bedel ont également planté 1080 arbres pour reconstituer des haies, avec l'appui du Parc naturel régional du Pilat.

« Pourquoi pas faire du végétal aussi sur notre ferme » lance Sébastien qui a en tête de tester des oliviers, des figuiers, des châtaigniers, ou autres arbres ne craignant pas trop le sec. Un réseau d'irrigation collectif pourrait voir le jour. « Ce serait peut-être une opportunité pour accueillir une activité végétale... des fruits ? du pain ? » lance l'éleveur qui précise que « tout est question de rencontres ».

« Notre avantage, c'est que l'on n'a pas le poids de l'historique » complète Nathalie. « On n'a pas la pres-



sion de faire comme nos parents ». Cela ne les empêche pas de viser l'excellence en terme de qualité de produits. En témoigne l'obtention récente de la médaille d'or au concours From'In Rhône dans la catégorie « rigotte affinée ». « Je suis pas très compétition » confie Nathalie « mais je me suis laissée embringuée... Et j'adore rencontrer des gens ». Huit ans après son démarrage, la ferme du chasse nuage n'a pas fini de nous surprendre.

Samuel RICHARD



Données technico-économiques

- GAEC à 2
- 4,5 ETP : 3 salariés en CDI (dont un à mi-temps)
- 50 Ha (11 en propriété), dont 40 Ha labourables, 10 Ha de prairies naturelles
- Imposition au réel
- Assolement sur 40 Ha**
- Rotation : 5 ans prairie longue durée trèfle luzerne, 1 an blé, 1 an méteil orge-poïs
- Méteil (orge-poïs), récolté à maturité, aplati 2 à 3 fois/an en CUMA
- Lait de chèvre AB, transformé en fromages**
- 125 chèvres Saanen peu à peu croisées chamoisées, 30 chevrettes de renouvellement
- Moitié insémination artificielle (Saanen), moitié saillie naturelle (6 boucs croisés alpins)
- Ration : pâturation 9 mois/an, foin et enrubannage toute l'année, mélange orge pois produit sur la ferme, maïs grain ou tournesol acheté, complément tourteau colza ou soja
- 750L de lait/chèvre/an
- Pas de désaisonnement
- Lactations longues sur la moitié du troupeau, mono-traite pendant 2 mois en hiver
- 90000L de lait transformé en fromages : 82% en lactiques (rigottes, faisselles, cendrés, bûches, bouchons), 18% en pâtes pressées (tommies, raclette)
- Commercialisation 100% locale**
- 80% en magasins (2 tournées de livraison sur Lyon le mardi et jeudi)
- 20% en vente directe : marché bio des Clarines à St Maurice sur Dargoire samedi matin, 2 fois par mois au marché bio du Jardin de Lucie à Communay
- Bâtiment et matériel**
- Un tracteur en propriété, tout le matériel dans 4 CUMA
- Un bâtiment ossature bois d'une capacité de 150 chèvres plus renouvellement
- Salle de traite 2 x 18 équipée 12 postes en ligne haute
- Fromagerie de 100m² + 15m² de cave d'affinage
- Éléments économiques 2020**
- CA : 300 000 €
- EBE : 145 000 €
- Aides PAC : 30 000 €
- Annuités : 36 000 €